



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 mai 2021

Végétaliser des cours d'écoles pour lutter contre les îlots de chaleur urbains : l'exemple d'Archimbaud

Après les 1 396 plantations effectuées cette année sur l'espace public dans le cadre du Plan arbres (sur 10 000 à venir d'ici 2026), **la Ville continue de lutter contre les îlots de chaleur urbains** ¹ avec un plan de végétalisation des cours d'écoles dont Archimbaud va bénéficier en tant qu'école pilote, avec un investissement de 270 000 € cette année.

Renforcer la présence de la nature et de l'eau dans la cour **tout en continuant de répondre aux usages ludiques** de ce type d'espace en favorisant jeux et interactivité : tel est le défi que va relever la Ville à l'école élémentaire Archimbaud.

Pour ce faire, ~~et suite à~~ à la suite d'un travail de concertation mené avec **les enseignants uniquement ? ou la communauté éducative ?**, elle va installer, dans la cour de l'école, de nouveaux outils pédagogiques intégrant la dimension environnementale tel qu'un **potager et un verger** dans un « écrin vert », espace de détente à l'ombre qui comportera aussi **des gradins et tables en bois** permettant de faire classe au grand air, ainsi qu'une « **mini-forêt** ».

Par ailleurs, une clairière offrira aux élèves une ~~bonne~~ **diversité de jeux** (structures d'équilibre, terrain pour jeux de ballons, modules de ping-pong, billodrome...) sur des **sols perméables aux matériaux et volumes différents** (stabilisé, graviers, sable, gazon...).

Même le **chemin d'accès des pompiers** à travers la clairière, seul espace imperméable de la cour, a été **pensé de manière ludique**, avec des jeux et du marquage au sol !

Les travaux relatifs au terrassement et l'aménagement général commenceront dès cet été à Archimbaud et se poursuivront avec la plantation d'arbustes et de vivaces pendant les vacances de la Toussaint, ~~et la~~ plantation d'arbres les mercredis de novembre et de décembre 2021, pour ne pas impacter les élèves pendant les jours de classe.

¹ Le terme îlot de chaleur urbain (ICU) caractérise un secteur urbanisé où les températures de l'air et des surfaces sont supérieures à celles de la périphérie rurale.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
06 28 79 81 45 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli





ECRIN VERT

- Potager et verger
- Forte végétation (toutes strates)
Mini-forêt
- Pavés enherbés
- Ajout de gradins en bois pour classe extérieure + tables

CLAIRIERE DE JEUX

- Jeux d'équilibre et modules ludiques
- Mélange revêtements de sols perméables (stabilisé, copeaux, graviers, sable, engazonnement)
- Modulation du sol pour créer de la topographie
- Jeux actifs et sportifs libres
- Présence d'enrobé minimale
- Grandes assises en platelage bois
- Haie d'arbres de hauts ports au sud pour apporter de l'ombrage

A compter de 2021, le plan de végétalisation concernera **une à deux cours d'écoles par an** à commencer par celles qui nécessitent une réfection en priorité et dont les cours sont les plus minérales, soit **6 à 8 une dizaine de cours d'écoles végétalisées** d'ici 2026.

Cette végétalisation, qui est un **engagement de mandat**, s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Ville en faveur de la **qualité de l'air, de la biodiversité et de la préservation des ressources**.

Face à la problématique des îlots de chaleur et en matière d'aménagement urbain, la Ville dispose de **solutions « vertes »** corrélées à la nature et au végétal, de **solutions « bleues »** relatives à la présence de l'eau et de **solutions « grises »** liées aux matériaux utilisés.

Son plan de végétalisation des cours d'école se décline en 3 axes :

1. **L'ombre** (développement de l'ombrage naturel),
2. **La couleur** (choix des matériaux, revêtements de sols plus clairs, végétalisation),
3. **La perméabilité des sols** (les surfaces perméables, « vivantes », participent de la diminution des îlots de chaleur par la présence éventuelle de l'eau, les échanges thermiques, l'amélioration de l'évapotranspiration des végétaux...)

Aussi, les futurs aménagements structurants des cours d'école devront respecter les orientations suivantes :

- **30 % d'espaces végétalisés au minimum et plus de 10% de recouvrement arboré** (2% de végétation seulement à l'heure actuelle dans la cour d'Archimbaud),
- **Au moins 60 % de perméabilité** (au lieu de 15% actuellement pour le revêtement de la cour d'Archimbaud),
- **Viser 100 % de déconnexion des eaux pluviales** au réseau (pour permettre de réalimenter les nappes. Actuellement, une partie des eaux pluviales de la cour d'Archimbaud est rejetée dans le réseau, donc perdue).

Outre ces restructurations, la Ville continue la **mise en place d'un verger par école**, le **déploiement de mobilier urbain** et d'**opérations de végétalisations plus légères** à hauteur de 75 000 € par an.

Enfin, elle investit chaque année dans le **remplacement des aires de jeux des écoles maternelles** par de nouvelles aires plus sûres, plus qualitatives et plus durables (80 000 € par an).

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
06 28 79 81 45 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
06 28 79 81 45 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli

